



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 23 février 2010

CONTENU

Litiges commerciaux

Des tarifs supplémentaires potentiellement coûteux pour les exportateurs américains en 2010..... 1

Propriété intellectuelle

ACAC : Résumé de la réunion au Mexique..... 2

Politique commerciale américaine

Annnonce du programme Plus 1 pour Haïti : la reconstruction par les exportations? 3

Études économiques et articles connexes..... 4

Politique commerciale américaine

Des tarifs supplémentaires potentiellement coûteux pour les exportateurs américains en 2010

À moins de changements peu probables dans diverses politiques commerciales américaines, des entreprises exportatrices pourraient se voir imposer des tarifs douaniers excédentaires s'élevant à plus d'un milliard de \$ É.-U. en 2010 alors que des partenaires économiques importants des États-Unis appliquent déjà, ou ont annoncé leur intention d'appliquer des rétorsions commerciales. L'ensemble de la valeur des produits touchés pourrait s'élever à plus de 4 milliards de \$ É.-U. Voici une présentation sommaire des principaux litiges qui opposent les États-Unis et quelques-uns de leurs grands partenaires commerciaux.

La Communauté européenne et le Japon se préparent à appliquer des sanctions dans *l'Affaire DS294 : États-Unis – Lois, réglementations et méthode de calcul des marges de dumping (Réduction à zéro)* portée devant l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC concernant une méthode de calcul antidumping du Département du Commerce américain, la « Réduction à zéro » (*zeroing* en anglais). Cette méthode consiste en un calcul différentiel des prix des types de produits importés qui ne tient compte que des différences de prix positives entre le marché américain et le marché d'origine d'un produit, les valeurs négatives étant considérées comme nulles. Dès 2006, l'ORD a reconnu que cette méthode de calcul créait des distorsions dans la comparaison des prix de marché qui était incompatible avec les obligations américaines en vertu des Accords de l'OMC. Devant l'absence de modifications concrètes, l'Organe d'appel de l'OMC reconnu le droit aux plaignants en 2008 de déposer leur liste de rétorsions. Le Japon s'est déjà vu octroyer le droit d'imposer 248,7 millions de \$ É.-U. en compensation qui pourraient entrer en vigueur dans les prochaines semaines. La Communauté européenne a quant à elle déposé ses demandes en arbitrage à la réunion de l'ORD du 18 février dernier. Elle réclame l'imposition de tarifs sur des produits d'une valeur allant de 311 à 477 millions de \$ É.-U. L'Administration américaine continue d'utiliser la méthode de « Réduction à zéro » et n'a pas signalé son intention de la revoir même si d'autres cas la mettant en cause sont actuellement étudiés à l'ORD.

Le Mexique impose depuis plus d'un an des tarifs de 10 à 45 % sur près de 2,4 milliards de \$ É.-U. de produits agricoles américains, accumulant en 2009 427 millions de \$ É.-U. en revenus. Ces rétorsions surviennent alors que le Congrès a mis fin au nom de la sécurité nationale dans le budget 2009 au financement d'un programme pilote visant l'accès complet au territoire américain



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 23 février 2010

pour les services de transport par camions mexicains. La fin de ce programme a placé les États-Unis en violation de leurs obligations en vertu de l'ALENA. Ron Kirk, le Représentant américain pour le commerce, à annoncer lors de sa visite au Mexique le 10 février dernier son intention de déposer sous peu un plan de discussion afin de mettre fin au conflit. Aucun plan n'a encore été déposé par l'Administration américaine à ce jour.

Le Brésil a annoncé cette semaine son intention de procéder à l'imposition d'une première série de rétorsions envers les États-Unis dès le 1^{er} mars 2010 dans l'*Affaire DS267 : États-Unis – Subventions concernant le coton upland*. En vertu d'une procédure de règlement présentée par le Brésil à l'ORD contre les subventions et les garanties de prêts gouvernementales aux producteurs de cotons américains, celui-ci s'est vu accorder le droit à des mesures de rétorsion s'élevant à 829 millions de \$ É.-U. Une première série de tarifs s'élevant à 560 millions de \$ É.-U sera appliquée sur des exportations américaines à partir du 1^{er} mars. Le Brésil a annoncé son intention d'imposer les 269 millions de \$ É.-U de tarifs restant sous forme de rétorsions croisées visant des droits de propriété américains dans les mois à venir. Une procédure de rétorsion croisée permet au plaignant de prendre des mesures de sanction dans un secteur où le défendeur n'a pas commis d'infraction. Les droits de propriété potentiellement visés peuvent prendre la forme de droits d'auteur, de marques de commerce ou de brevet.

Sources : *Règlement des différends, Affaire DS294*, Genève, OMC, en ligne : OMC http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds294_f.htm *Règlement des différends, Affaire DS267*, Genève, OMC, en ligne : OMC http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds267_f.htm « EU Japan To Press Ahead To Retaliation In Zeroing Cases », *Inside US Trade*, vol. 28, no. 3, 22 janvier 2010, p. 1, 16-17. « EU Vows To Retaliate In Zeroing Case Absent U.S. Compliance », *Inside US Trade*, vol. 28, no. 7, 19 février 2010, p. 8. Jamie Strawbridge, « Mexico To Keep Retaliation In Place Until Greater Certainty On Truck Access », *Inside US Trade*, vol. 28, no. 7, 19 février 2010, p. 1, 14-15. « Brazil May Implement Cross Retaliation In Cotton Case Later In March », *Inside US Trade*, vol. 28, no. 7, 19 février 2010, p. 5-6.

Relations commerciales

ACAC : Résumé de la réunion au Mexique

Une fuite concernant un résumé officiel de la Commission européenne la semaine dernière a précisé l'étendue des discussions qui ont eu lieu du 26 au 29 janvier 2010 au Mexique dans le cadre de la septième ronde de négociation de l'Accord commercial anticontrafaçon (ACAC). Les discussions ont porté sur l'exécution des pénalités civiles, les mesures douanières, les règles relatives à l'Internet et la transparence du processus. Le document précise que les négociations évoluent lentement et que des difficultés de compréhension d'ordre technologique limitent les avancées dans des secteurs clés comme le chapitre portant sur internet. Le calendrier de négociation prévoyait que l'Accord serait conclu en 2010, mais il est de moins en moins probable que cet agenda soit respecté.

Les échanges entourant l'exécution des pénalités civiles ont principalement porté sur le mode calcul des dommages causés par les activités de contrefaçon. À cet égard, les représentants européens ont suggéré que les montants des amendes soient chiffrés en fonction des pertes potentielles encourues par le détenteur de droit de propriété intellectuelle (DPI). Ils seraient donc plus importants et plus dissuasifs qu'en adoptant la proposition américaine basée sur le modèle de l'Accord États-Unis/Corée du Sud, où les dommages sont calculés à la valeur de marché des produits contrefaits. Concernant les mesures douanières, la proposition européenne d'interdire



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 23 février 2010

les fouilles systématiques ou discrétionnaires des biens des passagers semble faire consensus. Rappelons que des rumeurs ont longtemps circulé sur de potentielles fouilles discrétionnaires des appareils électroniques des voyageurs afin de repérer des contenus numériques piratés. Dans le cadre des discussions présentes, les fouilles ou la saisie de matériel aux douanes ne seraient permises qu'en réponse à une plainte formelle d'un détenteur de DPI. Dans le cadre des règles relatives à l'Internet, les parties ont discuté des propositions américaines qui stipulent que les fournisseurs de service Internet (FSI) devraient être tenus responsables des violations de DPI effectuées sur leur réseau, une pratique nommée « responsabilité secondaire ». Cependant, les FSI seraient légalement exonérés de toutes responsabilités s'ils retirent le contenu piraté de leur réseau ou interrompent le service d'un client récidiviste à la demande du détenteur de DPI. La question du chapitre portant sur Internet de l'ACTA crée une tension importante au sein du parlement européen où certains députés menacent de rejeter l'Accord si des mesures pour rendre le processus de négociation plus transparent ne sont pas prises au plus tôt. Les divers participants se sont engagés à publier un résumé des positions sur les sujets controversés lors de la prochaine ronde de négociation qui aura lieu en Nouvelle-Zélande du 12 au 16 avril 2010, mais ne sont pas arrivés à un consensus quant à la publication de documents de négociation officiels.

Source : Erik Wasson, « EU ACTA Document Reveals Little Agreement At Seventh Round Of Talks », *Inside US Trade*, vol. 28, no. 7, 19 février 2010, p. 1, 17-19.

Politique commerciale américaine

Annonce du programme Plus 1 pour Haïti : la reconstruction par les exportations?

Le 16 février dernier, lors d'une foire commerciale de l'industrie du textile, le Représentant américain pour le commerce, Ron Kirk, a annoncé le programme « Plus 1 pour Haïti », une initiative du Bureau du Représentant américain pour le commerce (USTR) afin de venir en aide au pays dévasté par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. L'initiative a pour but d'inciter les principales entreprises américaines de textile à fabriquer 1 % de leur production à Haïti. Les moyens concrets mis en œuvre afin d'atteindre cet objectif restent vagues. L'USTR semble miser

sur un effet d'entraînement et entend fournir des ressources humaines et matérielles afin de servir d'intermédiaire entre producteurs et importateurs.

« Afin de supporter le programme Plus 1 pour Haïti, ainsi que la reconstruction haïtienne dans son ensemble, l'USTR travaillera avec les entreprises américaines, haïtiennes et des fonctionnaires au sein des différents ministères pour éliminer les obstacles à la reprise et l'expansion des exportations textiles haïtiennes. »

– Ron Kirk, *Communiqué de Presse*, 16 février 2010.

Un impact concret sur le développement d'Haïti dépendra certainement d'une extension par le Congrès des programmes commerciaux préférentiels en vigueur en ce moment avec le petit pays des Antilles. Pour l'instant, les entreprises établies en Haïti ont accès à deux programmes, le Partenariat commercial avec le Bassin caraïbe (CBTPA) et le programme d'Opportunité hémisphérique à travers l'Encouragement au

Partenariat II (HOPE II). Ils proposent soit, dans le cas du CBTPA, des tarifs douaniers préférentiels lorsque l'entreprise exportatrice aux États-Unis utilise du coton américain comme matière première, soit des tarifs douaniers préférentiels en fonction de quotas très limités dans le cas de HOPE II. Les Sénateurs Ron Wyden (D-OR), président du sous-comité sur le commerce au Comité sur les Finances, et Bill Nelson (D-FL) ont déjà déposé un projet de loi visant à renouveler le CBTPA, sans toutefois en modifier les modalités. Les Sénateurs Max Baucus (D-MT) président du Comité sénatorial des Finances, et le Sénateur républicain et chef de la minorité (*ranking*



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 23 février 2010

minority member) au Comité sénatorial pour les finances, Charles Grasley (R-IA), travaillent à déposer un projet de loi concurrent qui permettrait une extension des quotas de HOPE II.

Sources : « USTR Announces Plus One For Haiti Program At MAGIC Marketplace In Las Vegas », *Press Release*, Washington D.C., 16 février 2010, en ligne : USTR <http://www.ustr.gov/about-us/press-office/press-releases/2010/february/ustr-ron-kirk-joined-apparel-industry-leaders-ust> « USTR Unveils New Haiti Initiative On Apparel, But Details Still Uncertain », *Inside US Trade*, vol. 28, no. 7, 19 février 2010, p. 14.

Études économiques et articles connexes

Beattie, Alan, « US needs to fill in blanks on trade deals », *Financial Times*, 16 février 2010, en ligne : *Financial Times* <http://www.ft.com/cms/s/0/9d083006-1b28-11df-953f-00144feab49a.html>

Dadush, Uri et Shimelse Ali, « The Transformation of World Trade », *Carnegie Endowment for International Peace Policy Outlook*, février 2010, 20 p., en ligne : <http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=31013>

Dadush, Uri et Shimelse Ali, « Can the United States Double Exports in Five Years? », *International Economic Bulletin*, 17 février 2010, en ligne : Carnegie endowment for international peace <http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=30998>

Gonn, Adam, « High profile US trade mission heading to Libya », *Jerusalem Post*, 15 février 2010, en ligne : *Jerusalem post* <http://www.jpost.com/MiddleEast/Article.aspx?id=168780>

Indo-Asian News Service, « US offers Dhaka alternative to controversial trade tie », *Bilaterals*, 19 février 2010, en ligne : *Bilaterals* http://www.bilaterals.org/article.php3?id_article=16822&lang=en

Rampton, Roberta, « Expect more U.S.-China farm trade tension: economist », *Reuters*, 19 février 2010, en ligne : *Reuters* <http://www.reuters.com/article/idUSTRE6115XS20100219?type=politicsNews>

Weintraub, Sydney, « The Unending Campaign against NAFTA », *CSIS Issues in International Political Economy*, no. 122, février 2010, en ligne : *CSIS* <http://csis.org/files/publication/issues201002.pdf>

Chronique commerciale américaine

Ce bulletin est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Direction scientifique : Christian Deblock

Recherche et rédaction : David Dagenais

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca

